

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Examen d'attestation de capacité
à l'exercice de la profession de
transporteur public routier de
marchandises (MAYOTTE)

(arrêté du 28 décembre 2011)

**Session du
2 octobre 2019**

Collez votre étiquette sur la partie grisée

N.B. : Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer la provenance de la copie.

OPTION : MARCHANDISES MAYOTTE

I – Q.C.M. sur 100 points.....page 2 à 9

50 questions à choix multiples portant sur les matières suivantes

Droit appliqué au transport

Economie des transports et activité du commissionnaire

Gestion commerciale et financière de l'entreprise

Terminologie professionnelle

1 fiche réponse Q.C.M.

Une seule réponse est admise par question parmi les 4 propositions

II – EPREUVE A REPONSES REDIGEES sur 100 points :.....pages 10 à 14

Vous composerez sur les copies et intercalaires et copies d'examen qui vous ont été remis au début et en cours des épreuves. les épreuves composées sur papier brouillon ne seront pas prises en considération.

IMPORTANT

**VERIFIER QUE VOTRE DOSSIER EST COMPLET
VERIFIER SOIGNEUSEMENT LA NUMEROTATION DES PAGES**

QUESTIONNAIRE A CHOIX MULTIPLES

QUESTION N° 1 :

Endosser un effet de commerce c'est

- a. bénéficier d'un crédit garanti sur le montant de l'effet ;
- b. désigner la banque qui paiera le montant de l'effet ;
- c. se porter garant du paiement du montant de l'effet ;
- d. transmettre le bénéfice de l'effet à une tierce personne ;

QUESTION N° 2 :

Le crédit documentaire peut être annulé à la demande :

- a. du vendeur ;
- b. des banquiers et de l'acheteur ;
- c. de l'acheteur ;
- d. du vendeur, de l'acheteur ou des banquiers ;

QUESTION N° 3 :

Une société en nom collectif réunit au moins deux associés qui peuvent être des personnes :

- a. physiques exclusivement ;
- b. morales exclusivement ;
- c. physiques ou morales ;
- d. physiques ou morales non commerçantes ;

QUESTION N° 4 :

En principe, le délai de prescription en matière commerciale est de :

- a. 1 an ;
- b. 5 ans ;
- c. 10 ans ;
- d. 30 ans ;

QUESTION N° 5 :

En transport routier intérieur, en cas de retard, pour compenser le préjudice causé, le destinataire ou l'expéditeur peut réclamer, en application du contrat type général :

- a. le prix de la marchandise ;
- b. le montant du préjudice quel qu'il soit ;
- c. au plus le prix du transport ;
- d. deux fois le prix du transport ;

QUESTION N° 6 :

Possède la personnalité morale :

- a. la société en participation ;
- b. la société de fait ;
- c. l'entreprise personnelle ;
- d. la société par actions simplifiée ;

QUESTION N° 7 :

La responsabilité du transporteur routier peut être recherchée par son donneur d'ordre :

- a. toujours lorsqu'il y a mauvaise exécution du contrat de transport, que ce soit du fait du transporteur ou de celui d'un tiers ;
- b. seulement pour les fautes lourdes du préposé du transporteur ;
- c. seulement pour les dommages résultant des opérations de conduite et de chargement ;
- d. seulement si les clauses exonératoires figurant dans les conditions générales de vente du transporteur le permettent ;

QUESTION N° 8 :

Sont libérés de tout régime de licence communautaire, les transports :

- a. de véhicules neufs ou d'occasion ;
- b. de matières dangereuses non signalisées ;
- c. d'animaux vivants ;
- d. postaux dans le cadre d'un régime de service universel ;

QUESTION N° 9 :

Le nombre minimum de membres du conseil d'administration d'une société anonyme est de :

- a. trois ;
- b. quatre ;
- c. cinq ;
- d. six ;

QUESTION N° 10 :

En règle générale, le représentant légal d'une société anonyme à directoire et à conseil de surveillance est

- a. le président du conseil de surveillance ;
- b. le président du directoire ;
- c. l'actionnaire majoritaire ;
- d. le commissaire aux comptes ;

QUESTION N° 11 :

Dans une SARL (société à responsabilité limitée) familiale :

- a. seuls les parents et les enfants sont associés ;
- b. c'est le chef de famille qui est gérant ;
- c. il n'y a pas d'assemblée générale ;
- d. la SARL peut opter pour l'impôt sur les sociétés ou l'impôt sur le revenu ;

QUESTION N° 12 :

Les juges du tribunal de commerce, appelés juges consulaires, sont :

- a. des magistrats traditionnels ;
- b. des commerçants élus par leurs pairs ;
- c. des commerçants désignés par la chambre de commerce ;
- d. des commerçants désignés par les organisations professionnelles ;

QUESTION N° 13 :

Les sociétés coopératives d'entreprises de transport de marchandises :

- a. sont inscrites au registre des transporteurs et composées d'entreprises non inscrites à ce registre ;
- b. sont inscrites au registre des transporteurs et composées d'entreprises inscrites à ce registre ;
- c. ne sont pas inscrites au registre des transporteurs mais sont composées d'entreprises inscrites à ce registre ;
- d. sont inscrites uniquement au registre des commissionnaires de transport et composées d'entreprises inscrites au registre des transporteurs ;

QUESTION N° 14 :

Les clauses limitant les pouvoirs du gérant d'une société en nom collectif (S.N.C.) sont :

- a. inopposables aux tiers ;
- b. opposables aux tiers ;
- c. inopposables aux associés ;
- d. opposables aux cocontractants de la société ;

QUESTION N° 15 :

La commission territoriale des sanctions administratives est obligatoirement consultée avant toute décision de :

- a. délivrance de l'autorisation d'exercer la profession de transporteur ;
- b. retrait de l'autorisation d'exercer la profession de transporteur en cas de perte de l'honorabilité professionnelle du gestionnaire de transport ;
- c. retrait de titres administratifs de transport en cas de comportement infractionniste ;
- d. retrait de l'autorisation d'exercer la profession de transporteur en cas de non respect de la condition d'établissement ;

QUESTION N° 16 :

L'injonction de payer est :

- a. un effet de commerce ;
- b. une ordonnance du président du tribunal de commerce, ou du tribunal d'instance ;
- c. une lettre recommandée adressée par le créancier à son débiteur et exigeant le paiement immédiat de la créance ;
- d. une sommation signifiée par voie d'huissier ;

QUESTION N° 17 :

La dépréciation d'un stock se constate par l'enregistrement :

- a. d'une provision
- b. d'un amortissement
- c. d'une perte exceptionnelle
- d. d'une moins-value

QUESTION N° 18 :

Les loyers des véhicules pris en location sont enregistrés :

- a. à l'actif du bilan ;
- b. dans les charges exceptionnelles ;
- c. dans les charges d'exploitation ;
- d. dans les charges financières

QUESTION N° 19 :

Le report à nouveau est :

- a. le cumul des bénéfices de l'entreprise sur plusieurs années ;
- b. le report sur le bilan des provisions pour risques et charges des années antérieures ;
- c. le report du résultat non encore affecté de l'année précédente ;
- d. un différé de remboursement d'emprunt ;

QUESTION N° 20 :

La taxe à la valeur ajoutée est réellement supportée par :

- a. le transporteur ;
- b. le commissionnaire de transport ;
- c. l'industriel propriétaire de la marchandise ;
- d. le consommateur final de la marchandise ;

QUESTION N° 21 :

La provision constituée pour tenir compte de la mise en redressement judiciaire d'un client, entre dans les provisions pour :

- a. risques et charges ;
- b. dépréciation des comptes de tiers ;
- c. dépréciation des comptes financiers ;
- d. pertes ;

QUESTION N° 22 :

Lors des premières annuités, l'avantage de l'amortissement dégressif par rapport au linéaire est une diminution :

- a. des charges d'exploitation ;
- b. du bénéfice imposable ;
- c. des intérêts d'emprunt ;
- d. des remboursements des capitaux empruntés ;

QUESTION N° 23 :

L'ouverture d'un droit à congés payés de 2,5 jours ouvrables a lieu dès que le salarié a travaillé chez le même employeur :

- a. 10 jours de travail effectif ;
- b. 3 semaines de travail effectif ;
- c. 1 mois de travail effectif ;
- d. 2 mois de travail effectif ;

QUESTION N° 24 :

La déclaration préalable à l'embauche (DPAE) d'un salarié doit s'effectuer :

- a. pendant la période d'essai ;
- b. au plus tôt dans les 8 jours avant l'embauche ;
- c. un mois avant l'embauche ;
- d. un mois après l'embauche ;

QUESTION N° 25 :

Un salarié dont le contrat à durée déterminée est conclu du 15 avril au 15 juin, a un accident le 30 avril avec arrêt de 3 mois. Sauf clause de report mentionnée dans son contrat, celui-ci s'achèvera :

- a. le 15 juillet
- b. le 30 juillet
- c. le 30 avril
- d. le 15 juin

QUESTION N° 26 :

La visite médicale d'information et de prévention doit être pratiquée :

- a. avant la prise effective du poste de travail ;
- b. avant la fin de la période d'essai ;
- c. après la fin de la période d'essai ;
- d. dans les trois mois à compter de la prise effective du poste de travail ;

QUESTION N° 27 :

La prescription relative aux rappels de salaires est de :

- a. 7 ans ;
- b. 5 ans ;
- c. 3 ans ;
- d. 2 ans ;

QUESTION N° 28 :

En cas de licenciement économique d'un conducteur, dans une entreprise ayant des délégués du personnel, l'employeur doit observer un délai de réflexion minimum entre l'entretien préalable et la notification de la rupture du contrat. Ce délai minimal sera de :

- a. 1 jour ;
- b. 4 jours ;
- c. 7 jours ;
- d. 15 jours ;

QUESTION N° 29 :

Le document unique d'évaluation des risques pour la sécurité et la santé des travailleurs doit être établi par :

- a. le médecin du travail ;
- b. l'employeur ;
- c. le comité d'hygiène, de sécurité des conditions de travail ;
- d. l'inspecteur du travail ;

QUESTION N° 30 :

Un contrat à durée déterminée peut être renouvelé :

- a. une fois sans que la durée totale du contrat puisse dépasser 12 mois ;
- b. une fois sans que la durée totale du contrat puisse dépasser 18 mois ;
- c. plusieurs fois sans que la durée totale du contrat puisse dépasser 12 mois ;
- d. deux fois sans que la durée totale du contrat puisse dépasser 18 mois ;

QUESTION N° 31 :

Au regard de quelle rubrique de la liasse fiscale s'apprécie la condition de capacité financière requise pour l'exercice de la profession de transporteur public routier de marchandises :

- a. du chiffre d'affaires hors taxes de l'entreprise ;
- b. du résultat d'exploitation de l'entreprise ;
- c. des capitaux propres de l'entreprise ;
- d. de l'actif immobilisé de l'entreprise ;

QUESTION N° 32 :

L'article L. 3222-6 du Code des transports prévoit que toute prestation annexe non prévue par le contrat de transport qui cause un dommage engage la responsabilité :

- a. de l'entreprise de transport ;
- b. du commissionnaire de transport ;
- c. de la bourse de fret ;
- d. de l'entreprise bénéficiaire de la prestation ;

QUESTION N° 33 :

Dans le transport routier, le délai maximum de paiement est de :

- a. 30 jours à compter de l'émission de la facture ;
- b. 45 jours fin de mois ;
- c. 45 jours à compter de la livraison des marchandises ;
- d. 60 jours à compter de l'émission de la facture ;

QUESTION N° 34 :

Légalement, un prix de transport doit couvrir :

- a. au moins des charges fixes et variables de l'entreprise de transport ;
- b. uniquement le flux de liquidités de l'entreprise ; ,
- c. uniquement les charges relatives au renouvellement des véhicules ;
- d. uniquement la retraite du chef de l'entreprise de transport ;

QUESTION N° 35 :

Constituent l'exigence d'établissement d'une entreprise de transport :

- a. les équipements administratifs et les installations techniques ;
- b. les équipements et les parkings des véhicules ;
- c. les installations administratives et les parkings des véhicules ;
- d. les semi-remorques détenues en pleine propriété ou en vertu d'un contrat de location-vente ou de crédit-bail ;

QUESTION N° 36 :

Les réserves doivent être :

- a. précisées et validées par le transporteur uniquement ;
- b. écrites sur la lettre de voiture avec la mention "sous réserves de déballage" ;
- c. écrites, précises, motivées et contradictoires ;
- d. toujours être approuvées par le transporteur au moment de la livraison ;

QUESTION N° 37 :

L'article L.3222-5 du code des transports prévoit que le dépassement des durées de réalisation des opérations de chargement et de déchargement par rapport à celles qui avaient été acceptées par le cocontractant du transporteur ouvre droit à :

- a. un complément de rémunération ;
- b. une renégociation de la rémunération ;
- c. une majoration forfaitaire du prix du transport ;
- d. des pénalités pour retard ;

QUESTION N° 38 :

Ne sont pas incluses dans les missions du gestionnaire de transport :

- a. vérification des contrats et documents de transport ;
- b. gestion et entretien des véhicules ;
- c. vérification des procédures en matière de sécurité ;
- d. vérification de l'acquisition des véhicules de l'ensemble du personnel de l'entreprise ;

QUESTION N° 39 :

L'inscription au registre des commissionnaires de transport est obligatoire lorsque :

- a. le transporteur sous-traite plus de 15 % de son chiffre d'affaires H.T. ;
- b. le transporteur travaille à l'international ;
- c. le chiffre d'affaires à l'international est supérieur à 25 % ;
- d. le transporteur a une activité de transport combiné ;

QUESTION N° 40 :

Le montant de la capacité financière est calculée en fonction :

- a. du type d'activité de l'entreprise : intérieure ou internationale ;
- b. du nombre de véhicules motorisés selon leur poids maximal autorisé (PMA) ;
- c. de la forme juridique de l'entreprise ;
- d. du nombre de véhicules non motorisés ;

QUESTION N° 41 :

Selon le droit français, un déménageur est considéré comme une entreprise de transport :

- a. même si le déménagement ne comprend pas de transport ;
- b. lorsque le déménagement comprend pour partie une prestation de transport ;
- c. uniquement lorsque le transport constitue la partie principale du déménagement ;
- d. dès lors que le contrat passé avec le client le prévoit ;

QUESTION N° 42 :

L'autorisation d'exercer la profession de transporteur routier permet à :

- a. une personne d'obtenir une attestation de capacité professionnelle ;
- b. une entreprise de satisfaire à la condition de capacité professionnelle ;
- c. une entreprise d'être inscrite au registre des entreprises de transport ;
- d. un gestionnaire de transport d'exercer la profession de transporteur routier ;

QUESTION N° 43 :

Les dimensions d'une EURO palette sont de :

- a. 80 x 80 cm
- b. 80 x 120 cm
- c. 100 x 120 cm
- d. 120 x 120 cm

QUESTION N° 44 :

En France, la hauteur d'un véhicule est :

- a. limitée à 4 m ;
- b. limitée à 4,30 m ;
- c. limitée à 4,50 m ;
- d. non limitée ;

QUESTION N° 45 :

Quel que soit le type, le rôle principal du ralentisseur installé sur les véhicules est de :

- a. lubrifier le circuit de freinage ;
- b. ventiler le circuit de freinage ;
- c. refroidir le circuit de freinage ;
- d. optimiser la sécurité en préservant l'usure des freins ;

QUESTION N° 46 :

Le dispositif situé sur l'essieu moteur non directionnel d'un véhicule et qui permet aux roues de tourner à des vitesses différentes tout en restant motrices, s'appelle :

- a. un réducteur de vitesse ;
- b. un réducteur de rotation ;
- c. un différentiel ;
- d. un blocage de différentiel ;

QUESTION N° 47 :

Le conducteur d'un ensemble composé d'un véhicule moteur de 3,5 tonnes de PTAC, de 7,5 tonnes de PTRV et d'une remorque de 4 tonnes de PTAC doit être :

- a. titulaire du permis C ;
- b. titulaire du permis BE ;
- c. titulaire du permis CE ;
- d. âgé d'au moins 21 ans ;

QUESTION N° 48 :

Il y a suspicion d'infraction lorsque l'éthylotest permet de détecter la présence dans l'air expiré d'un taux d'alcool pur de :

- a. 0,25 milligrammes par litre ;
- b. 0,35 milligrammes par litre ;
- c. 0,40 milligrammes par litre ;
- d. 0,50 milligrammes par litre ;

QUESTION N° 49 :

Selon l'ADR, les indications suivantes doivent figurer sur les documents de transport :

- a. le nom et l'adresse du fabricant de la marchandise dangereuse ;
- b. le nom et l'adresse de l'emballer de la marchandise dangereuse ;
- c. le(s) nom(s) et l'adresse(s) du/des destinataire(s) ;
- d. la date d'expiration du certificat d'agrément du véhicule ;

QUESTION N° 50 :

Lors d'un contrôle sur route, le document justifiant la validité de la visite technique d'un véhicule poids- lourd est :

- a. le carnet d'entretien ;
- b. le certificat d'immatriculation ;
- c. l'attestation d'assurance ;
- d. le feuillet d'enregistrement ;

A rendre avec la copie

1	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
2	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
3	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
4	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
5	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
6	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
7	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
8	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
9	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
10	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
11	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
12	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
13	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
14	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
15	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
16	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
17	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
18	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
19	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
20	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
21	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
22	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
23	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
24	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
25	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>

26	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
27	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
28	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
29	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
30	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
31	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
32	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
33	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
34	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
35	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
36	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
37	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
38	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
39	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
40	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
41	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
42	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
43	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
44	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
45	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
46	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
47	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
48	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
49	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
50	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>

Rédigé

PROBLÈME 1 : (50 points)

Vous êtes salarié(e) ambulancier (e) à Mayotte.

Vous souhaitez créer votre entreprise qui aura pour activité la livraison d'oxygène médical.

Votre métier actuel vous a mis en relation avec l'un de vos clients potentiels, l'entreprise OXYZEN, qui produit à Mayotte de l'oxygène médical.

OXYZEN planifie une hausse de son volume d'activités à compter de janvier 2020. Néanmoins OXYZEN n'envisage pas d'augmenter sa flotte de véhicules routiers mais souhaite vous confier les livraisons supplémentaires à destination de centres médicaux et de particuliers exclusivement à Mayotte.

Votre relation avec OXYZEN s'établira sur la base d'un contrat annuel, renouvelable par tacite reconduction.

QUESTION 1 (6 points)

L'activité décrite ci-dessus relève-t-elle d'une profession réglementée, et si oui, laquelle ?

Certaines livraisons consisteront à déposer chez le destinataire une bouteille d'oxygène pleine, en échange d'une bouteille vide que vous devrez rapatrier chez OXYZEN.

Le trajet retour des bouteilles vides relève-t-il également des professions réglementées du transport ?

QUESTION 2 (4 points)

Pour réaliser votre projet de création, auprès de quels registres professionnels devra être inscrite votre entreprise ?

QUESTION 3 (4 points)

Dans l'hypothèse où OXYZEN vous demande de transporter par route des marchandises dangereuses :

- a) quelles seront les qualifications du conducteur ?
- b) qui évaluera dans l'entreprise les risques liés à ce type de marchandises ?

QUESTION 4 (6 points)

Vous êtes en train d'affiner le profil de véhicule routier que vous allez utiliser. Vous comparez les deux profils suivants : fourgonnette (moins 3,5 T), camion (19 T).

Indiquez la périodicité du contrôle technique pour ces deux profils.

QUESTION 5 (6 points)

Pour avoir le droit de circuler sur la voirie, quel document administratif relatif au véhicule est obligatoire à bord ?

Concernant le cycle de vie du véhicule, à quoi sert également ce document ? Donnez deux exemples.

QUESTION 6 (8 points)

Vous souhaitez acheter un véhicule d'occasion.

Vous avez retenu les 3 annonces figurant en **annexe 1**.

En tenant compte des éléments ci-dessous, indiquez quel choix d'achat de véhicule vous paraît le plus judicieux en termes de qualité prix.

Argumentez votre réponse en tenant compte des besoins décrits ci-dessous

- Le client OXYZEN attend un véhicule d'une charge utile d'au moins 3T.
- Afin d'améliorer les conditions de travail, un hayon-élévateur serait appréciable.

QUESTION 7 (12 points)

Le client OXYZEN, de par son expérience d'exploitation, souhaite vous accompagner dans la construction du coût de revient.

Présentez le **coût de revient journalier** en le décomposant en terme kilométrique, terme journalier conducteur et terme journalier véhicule, à partir des informations estimées suivantes :

Le coût total journalier est de 317 €.

Le temps de service journalier du conducteur est de 9 heures. Il bénéficie de plusieurs temps de pause d'une durée totale estimée en moyenne à 01h30.

Le coût horaire du personnel est de 23 €.

Le coût d'acquisition du véhicule est de 30 000 €. Celui-ci sera exploité durant 6 ans et 225 jours par an. Les autres charges fixes sont de 4 000 € par an.

Les charges variables du véhicule représentent 22 % du coût total journalier.

QUESTION 8 (4 points)

Commercialement, OXYZEN a découpé sa zone d'affaires en 2 zones :

- **zone 1** = les lieux de livraison situés jusqu'à 10 kilomètres de ses locaux. Le prix de vente du transport sera forfaitaire à 15 € par point de livraison.

- **zone 2** = les lieux de livraison situés au-delà de la zone 1

Le prix de vente du transport sera majoré de 20 % par rapport à celui de la zone 1.

Sachant que vous appliquez une marge de 5 % sur votre prix de vente, déterminez le coût de revient théorique sur chacune des zones 1 et 2.

L'objectif est de vous permettre d'avoir un ordre de grandeur approximatif de ce que vous coûterait d'une part, et rémunérerait d'autre part, la desserte de chaque point de livraison.

ANNEXE 1**Tableau récapitulatif des annonces sélectionnées de ventes de véhicules**

Caractéristiques	VÉHICULE 1	VÉHICULE 2	VÉHICULE 3
Type de véhicule	porteur	porteur	porteur
Lieux de vente du véhicule	Marseille	Saint-Denis de La Réunion	Nairobi (Kenya)
Accessoire	hayon élévateur	-	-
Homologation européenne	oui	oui	non (Kenya)
Marque	européenne	européenne	européenne (n'existe plus depuis 10 ans)
Année de mise en circulation	2016	2014	2000
Charge utilisée	3,100 T	3,300 T	5,449 T
Kilométrage	65 858	224 581	574 535
Date de livraison en 2019 à Mayotte (pour un démarrage d'activité en janvier 2020)	Semaine 49	Semaine 42	Semaine 45
Prix vendeur	21 900 €	18 000 €	10 692 €
Coût supplémentaire (frais de transports ou carrossage supplémentaire)	7 100 €	10 000 €	15 000 €

PROBLÈME 2 : (50 points)

Les éléments de contexte sont identiques à ceux du problème 1.

QUESTION 1 (10 points)

Vous proposez à votre client OXYZEN de formaliser votre future relation commerciale à l'aide d'un contrat type de transport.

- a) Précisez dans quel cas s'applique un contrat type.
- b) Quel contrat type vous parait le plus approprié pour transporter la marchandise de l'industriel OXYZEN ?
- c) En raison de la valeur et de la forme ronde de la marchandise transportée, quelle obligation d'équipement pèse sur le transporteur ?
- d) Compte tenu de la nature de la marchandise et du nombre d'envois (une tournée de livraisons comporte au moins 2 points de livraison, pour une quantité totale d'environ 2T500), à qui incombe les opérations de chargement, d'arrimage et de déchargement ?
- e) Le contrat type prévoit une présomption de responsabilité commerciale. Que peut faire ce transporteur pour couvrir ce risque ?

QUESTION 2 (2 points)

Le client OXYZEN impose que la livraison du matériel et de l'oxygène médical s'effectuent moyennant le paiement par le consommateur de sommes en lien avec la garantie du matériel.

Vous aurez en charge d'encaisser cet argent.

Quel est le terme professionnel relatif à une telle livraison ?

QUESTION 3 (20 points)

Vous envisagez de créer une entreprise individuelle à responsabilité limitée.

Celle-ci serait établie au sein de la maison familiale, dans laquelle vous disposez d'une pièce qui pourrait servir pour vos activités administratives et d'archivage, d'un local technique et d'un parking. Néanmoins, pour différencier vos activités privées et professionnelles, les parties utilisées à usage professionnel feront l'objet d'une convention de mise à disposition à titre gracieux.

Dans votre patrimoine personnel, votre compte-courant bancaire s'élève à cet instant à 400 € et vous disposez en outre de plusieurs livrets d'épargne d'un montant total de 15 000 €.

Vous décidez d'apporter une partie de votre épargne à votre entreprise.

- a) Quel est le montant de la capacité financière exigible pour l'exploitation d'un véhicule de 7T500 de PTAC ?
- b) A la fin du premier exercice comptable de votre entreprise, dans quel document comptable pourra-t-on lire le montant exigible de la capacité financière, et dans quelle rubrique ?
- c) Le véhicule que vous allez acheter a une valeur proche de 30 000 €. Quelles sont les solutions de financement à votre disposition ?
- d) En plus de la capacité financière, vous allez avoir un besoin en fonds de roulement (BFR) pour le lancement de votre activité. Donnez une définition du BFR.
- e) En cas de difficultés qui pourraient entraîner la faillite de votre entreprise, quelle garantie vous apporte le statut d'entreprise individuelle à responsabilité limitée ? Justifiez votre réponse.
- f) Votre projet de création d'entreprise répond-il à l'exigence d'établissement ?
- g) Mises à part les 2 exigences citées ci-dessus, quelles sont les autres conditions d'accès à la profession de transporteur public routier de marchandises ?

QUESTION 4 (8 points)

Vous hésitez entre conserver votre épargne ou bien en faire bénéficier votre entreprise.

Vous cherchez à déterminer l'opération la moins coûteuse, sur la base des éléments suivants : - location : 72 mensualités, loyer de 500 €, + versement initial de 4 000 €

- emprunt : 72 mensualités, mensualité de 250 €,

- épargne totale d'un montant de 15 000 € (si financement mixte crédit + épargne, épargne restante sera de 1 000 €). Taux total de valorisation de l'épargne durant 6 ans estimé à 5 % sur l'intégralité de cette période.

- a) Calculez le coût total net du recours à location du véhicule, en tenant compte de la valorisation de votre épargne sur les 6 ans ?
- b) Calculez le coût total net du recours au financement mixte par crédit bancaire et par épargne, en tenant compte de la valorisation de votre épargne sur les 6 ans ?
- c) Quel peut être le choix le plus intéressant entre ces 2 opérations ?

QUESTION 5 (10 points)

Votre entreprise sera créée début 2020.

En attendant, vous acceptez la proposition d'OXYZEN de vous embaucher pour la période du 15/11/2019 au 31/12/2019 en qualité de conducteur vous permettant de vous familiariser avec vos activités futures.

A cette fin vous devrez quitter votre emploi actuel d'ambulancier.

Chez OXYZEN, vous serez affecté(e) à la conduite d'un véhicule équipé d'un hayon élévateur.

- a) Pour tout employeur, quelle est la périodicité de contrôle du hayon élévateur ?
- b) A quelle obligation de l'employeur correspond cette exigence de contrôle du hayon élévateur ?
- c) Pour cesser votre emploi salarié d'ambulancier à Mayotte, quelles démarches devrez-vous accomplir auprès de votre employeur actuel et selon quel formalisme ?
- d) Quel document matérialise votre période d'emploi que doit vous remettre votre employeur à l'issue de votre contrat de travail ?

Remis en page par :



E-mail contact@capaplus.fr

<http://www.capaplus.fr>